CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)
52e Réunion du Comité permanent
Gland, Suisse, 13 au 17 juin 2016

Décisions de la 52e Réunion du Comité permanent

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du projet d'ordre du jour révisé

Décision SC52-01 : Le Comité permanent approuve l'ordre du jour révisé, avec l'ajout de la discussion sur les progrès des groupes de travail sous le point *Rapport du Groupe de travail sur la gestion* et des changements dans l'ordre d'examen de ce point ainsi que des points *Mise à jour sur les partenariats et synergies* et *Mise à jour sur la procédure de sélection du nouveau Secrétaire général,* comme indiqué dans le document Doc. SC52-01 Rev.2.

Point 3 de l'ordre du jour : Admission des observateurs

Décision SC52-02 : Le Comité permanent admet les observateurs dont la liste est donnée par la Secrétaire générale par intérim et figure dans le document SC52 Inf.Doc. 09 Rev.1.

Point 10 de l'ordre du jour : Mise à jour sur l'état de la Liste de Ramsar

Décision SC52-03 : Le Comité permanent prend note du rapport présenté par le Secrétariat et donne instruction au Secrétariat, dans la mesure de ses capacités, de renforcer son interaction avec les Parties contractantes à propos des dossiers Article 3.2 les plus anciens, en particulier ceux pour lesquels aucune information n'a été reçue depuis longtemps.

Point 13 de l'ordre du jour : Rapport du Président du GEST (SC52.10 Rapport du Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et projet de Plan de travail amendé du GEST pour 2016-2018)

Décision SC52-04 : Le Comité permanent approuve le plan de travail du GEST pour 2016-2018 figurant dans le document Doc. SC52-10, à l'exception de la tâche 2.5 *Gestion des moustiques vecteurs de maladies dans les zones humides,* demande que les pays concernés tiennent des consultations informelles et que le document soit amendé pour tenir compte des commentaires faits au cours de la réunion.

Point 18 de l'ordre du jour : Mise à jour sur le processus de sélection du nouveau Secrétaire général

Décision SC52-05 : Le Comité permanent choisit Martha Rojas-Urrego, à l'unanimité, comme nouvelle Secrétaire générale de la Convention de Ramsar.

Point 15 de l'ordre du jour : Mise à jour sur la préparation du modèle de Rapport national pour la COP13 (SC52-13 Projet de modèle de Rapport national pour la COP13)

Décision SC52-06 : Le Comité permanent approuve le modèle de Rapport national pour la COP13 en tenant compte des commentaires des Parties.

Décision SC52-07 : Le Comité permanent décide qu'un modèle de Rapport national pourrait être mis à la disposition des Parties à la fois par un système en ligne et hors ligne, et demande au Secrétariat de présenter, à la COP13, une évaluation de l'utilisation du système en ligne.

Point 16 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, selon la Résolution XII.10 (SC52-14 Rev.1 Rapport sur les progrès de mise en œuvre du Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar)

Décision SC52-08 : Le Comité permanent approuve, telle qu'elle est présentée par le Secrétariat (www.ramsar.org/document/sc52-presentation-progress-report-on-the-implementation-of-the-wetland-city-accreditation), la composition du Comité consultatif indépendant du Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention et invite les régions Amérique du Nord et Amérique latine et Caraïbes à nommer des membres.

Décision SC52-09 : Le Comité permanent approuve la poursuite des travaux selon le calendrier d'application du Label Ville des Zones Humides et demande de prendre d'autres mesures pour simplifier la procédure et atténuer les incidences sur le temps et les ressources du Secrétariat.

Point 23 c de l'ordre du jour : Progrès des mémorandums d'accord (SC52-16 Rev.2 Mise à jour sur les accords officiels et plans de travail conjoints entre la Convention de Ramsar et ses partenaires)

Décision SC52-10 : Le Comité permanent approuve les mémorandums d'accord figurant dans les annexes 2, 3 et 5 du document SC52-16 Rev.2, amendés pour tenir compte des commentaires des Parties.

Décision SC52-11 : Le Comité permanent décide que le Groupe de travail sur la gestion doit être prié d'examiner tous les nouveaux mémorandums d'accord ainsi que d'autres accords éventuels entre le Secrétariat Ramsar et d'autres organismes, à la réunion du Groupe qui précède immédiatement la réunion du Comité permanent à laquelle les accords devaient être soumis pour approbation.

Point 11 de l'ordre du jour : Plans de travail du Secrétariat :
a) Plan de travail pour la période triennale 2016-2018 (SC52-07 Plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018)
b) Plan de travail pour 2016 (SC52-08 Plan de travail du Secrétariat pour 2016)

Décision SC52-12 : Le Comité permanent approuve le Plan de travail révisé du Secrétariat pour 2016 figurant dans le document SC52-08 Rev.1, en tenant compte des commentaires et sachant que les Parties pourraient fournir d'autres avis sur les moyens de simplifier les activités.

Décision SC52-13 : Le Comité permanent décide d'examiner le Plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018 à sa 53e Réunion.

Point 19 b de l'ordre du jour : Plan d'action de CESP révisé pour le Secrétariat Ramsar 2016-2018

Décision SC52-14 : Le Comité permanent approuve le Plan d'action CESP révisé pour le Secrétariat Ramsar, pour 2016-2018.

Point 19 c de l'ordre du jour : Rapport sur la Journée mondiale des zones humides 2016 (présentation verbale)
et
d) Thèmes de la Journée mondiale des zones humides 2017 et 2018 (SC52-17 Thèmes de la Journée mondiale des zones humides)

Décision SC52-15 : Le Comité permanent décide que le thème pour la Journée mondiale des zones humides 2017 sera « Les zones humides pour la prévention des risques de catastrophe » et que le thème pour la Journée mondiale des zones humides 2018 aura trait aux zones humides urbaines, son libellé exact sera décidé lorsque le thème de la COP13 sera finalisé.

Point 14 de l'ordre du jour : Initiatives régionales Ramsar
b) Évaluation des initiatives régionales Ramsar actuelles (SC52-Inf.Doc.O4 Initiatives régionales Ramsar : Une évaluation de leurs réalisations jusqu'en 2015)
c) Rapport du Président du Groupe de travail sur les initiatives régionales Ramsar (SC52-11 Rev.1 Mise à jour sur les initiatives régionales Ramsar)

Décision SC52-16 : Le Comité permanent adopte les Directives opérationnelles révisées, soumises à la 52e Réunion du Comité permanent par le Groupe de travail sur les initiatives régionales Ramsar, sous le nom de « Directives opérationnelles pour les initiatives régionales Ramsar en appui à l'application de la Convention ».

Décision SC52-17 : Le Comité permanent approuve la liste des initiatives régionales Ramsar fonctionnant dans le cadre de la Convention pour la période 2016-2018, comme suit : 1) Centre Ramsar pour l'Afrique de l'Est (RAMCEA), 2) Centre régional Ramsar – Asie de l'Ouest et centrale (RRC-CWA), 3) Centre régional Ramsar – Asie de l'Est (RRC-EA), 4) Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l'hémisphère occidental (*Centro Regional Ramsar para la Capacitación e Investigación sobre Humedales en el Hemisferio Occidental*, CREHO), 5) Réseau pour les zones humides côtières d'Afrique de l'Ouest (WACOWet), 6) Réseau du bassin du Niger (NigerWet), 7) Initiative régionale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (*Iniciativa Regional de Conservación y Uso Sostenible de los Humedales Altoandinos*), 8) Initiative régionale pour la conservation et l'utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata (*Iniciativa para la Conservación y Uso Sustentable de los Humedales Fluviales de la Cuenca del Plata*), 9) Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes (CariWet), 10) Initiative régionale pour la gestion intégrale et l'utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens (*Iniciativa Regional para la Conservación y Uso Racional de Manglares y Corales*), 11) Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, 12) Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet), 13) Initiative pour les zones humides des Carpates, 14) Initiative pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet), 15) Initiative régionale pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d'Azov (BlackSeaWet).

Décision SC52-18 : Le Comité permanent demande aux Parties contractantes membres d'initiatives régionales Ramsar, dans le cadre du Groupe de travail, d'évaluer l'applicabilité des Directives opérationnelles approuvées, au plus tard quatre mois avant la 53e Réunion du Comité permanent.

Décision SC52-19 : Le Comité permanent demande au Groupe de travail, en collaboration avec le Secrétariat, de présenter à la 53e Réunion du Comité permanent un rapport résumé sur les questions soulevées par les initiatives régionales Ramsar et toute proposition à ce sujet.

Point 14 e de l'ordre du jour : Examen de nouvelles initiatives régionales Ramsar (SC52-12 Propositions de nouvelles initiatives régionales Ramsar)

Décision SC52-20 : Le Comité permanent approuve les quatre nouvelles initiatives régionales Ramsar énumérées dans le document SC52-12 et approuve une attribution du budget administratif Ramsar s'élevant à 30 000 CHF pour chacune (corrigé par rapport à 25 000 CHF chacune comme proposé dans le document SC52-12) comme suit : 1) Initiative régionale pour le bassin de l'Amazone, 2) Initiative régionale pour l'Asie centrale, 3) Initiative régionale indo-birmane, et 4) Initiative régionale pour le bassin du Sénégal.

Point 4 de l'ordre du jour : Approbation du cahier des charges pour une stratégie future sur les langues pour la Convention (SC52-03 Rev.1 Élaboration d'une stratégie décrivant une éventuelle intégration progressive de l'arabe ou d'autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention)

Décision SC52-21 : Le Comité permanent demande au Secrétariat Ramsar, sans appui de consultant, de développer la stratégie décrivant l'éventuelle intégration progressive de l'arabe ou d'autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention, contenue dans l'annexe du document SC52.03 Rev. 1.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport du Sous-groupe sur la COP13

Décision SC52-22 : Le Comité permanent donne son accord préliminaire à l'ordre du jour provisoire pour la COP13 figurant dans le document SC52.21 et donne instruction de le soumettre pour examen détaillé à la 53e Réunion du Comité permanent.

Point 21 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources

Décision SC52-23 : Le Comité permanent 1) adopte le Cadre du Plan de travail pour la mobilisation des ressources qui a été élaboré, 2) prend note de l'offre du Groupe de travail de conseiller la nouvelle Secrétaire générale sur la classification, la description de poste et la révision possible de l'intitulé du poste qui est actuellement celui du Responsable des partenariats, 3) prend aussi note de l'offre du Groupe de travail de conseiller la personne engagée pour mobiliser les ressources à mesure que sera élaboré le premier Plan de travail complet pour la mobilisation des ressources afin de guider son travail, et 4) décide d'adopter le premier Plan de travail complet pour la mobilisation des ressources à une réunion future du Comité permanent, la 53e, si possible.

Point 24 de l'ordre du jour : Divers. Date et lieu de la 53e Réunion du Comité permanent

Décision SC52-24 : Le Comité permanent décide que la 53e Réunion du Comité permanent aura lieu du 29 mai au 2 juin 2017 au Siège de l'UICN à Gland, Suisse.

Décision SC52-25 : Le Comité permanent demande au Secrétariat de collaborer avec toutes les Parties intéressées afin de préparer un document pour la 53e Réunion du Comité permanent discutant des possibilités de tenir les futures réunions du Comité à Genève et demande que la question soit intégrée dans le prochain ordre du jour de la 53e Réunion du Comité permanent.

Point 20 de l'ordre du jour : Rapport du Sous-groupe sur les finances (SC52-18 Rev.1 Mise à jour sur les questions financières de la Convention 2014-2015 et SC52-19 Parties contractantes ayant des arriérés de contributions annuelles)

Décision SC52-26 : Le Comité permanent décide de verser le solde restant de l'excédent de 2014, soit 6000 CHF, dans le Fonds de réserve.

Décision SC52-27 : Le Comité permanent donne les instructions suivantes au Secrétariat :

- **Pour les pays dont les arriérés de contributions sont supérieurs à trois ans (depuis la fin de 2015) :**
  - **en collaboration avec le Correspondant national Ramsar, identifier le fonctionnaire/ministre approprié (une personne) pouvant résoudre le problème des contributions annuelles impayées,**
  - **notifier la personne, par écrit, de l'état des contributions impayées, avec une copie au Ministre des finances (ou son équivalent), et**
  - **demander reconnaissance et/ou paiement des contributions impayées.**
- **Sur recommandation des pays africains siégeant au Comité permanent :**
  - **faire une évaluation des contributions volontaires de cette région,**
  - **faire un rapport à la 53e Réunion du Comité permanent et élaborer un projet de résolution remplaçant le mot 'volontaires' par 'additionnelles' en tenant compte des considérations de cette région.**

Décision SC52-28 : Le Comité permanent donne instruction à la Secrétaire générale de proposer un budget d'austérité pour 2018, pour tenir compte du volume croissant de contributions impayées, pour examen à la 53e Réunion du Comité permanent.

Décision SC52-29 : Le Comité permanent décide qu'il n'est pas nécessaire de modifier les budgets administratifs et non administratifs pour 2016 et que tout excédent, à la fin de 2016, doit servir à reconstituer le Fonds de réserve.

Décision SC52-30 : Le Comité permanent confirme le budget pour 2017 approuvé à la COP12.

Décision SC52-31 : Le Comité permanent décide d'apporter un amendement au tableau intitulé « Personnel du Secrétariat approuvé (budget administratif) pour la période 2016-2018 » dans l'annexe 4 de la Résolution XII.1, pour ajouter un poste, celui de Responsable régional – Océanie, financé par le budget administratif, qui ne figurait pas dans la liste du personnel en raison des conditions d'emploi.

Point 24 de l'ordre du jour : Divers. Adoption du rapport de la 52e Réunion

Décision SC52-32 : Le Comité permanent adopte le rapport de la réunion pour le mercredi 15 juin et le jeudi 16 juin 2016 avec des amendements mineurs soumis par les Parties et demande au Président du Comité permanent d'approuver le rapport de la réunion de vendredi 17 juin.